

# *Projet de contournement des sites industriels de Donges*

Commission de préservation des espaces naturels, agricoles  
et forestiers (CDPENAF)  
2017

# Les objectifs du projet

- **Réduire l'exposition de la voie ferrée aux risques industriels**
- **Pérenniser l'activité industrielle de la raffinerie et des sites attenants (dont le Grand Port maritime Nantes – St Nazaire)**
- **Améliorer l'accès à la desserte ferroviaire de Donges**

# Schéma de représentation

Projet de contournement ferroviaire des sites industriels de Donges  
Concertation préalable L300-2  
14 septembre 2015 au 31 octobre 2015

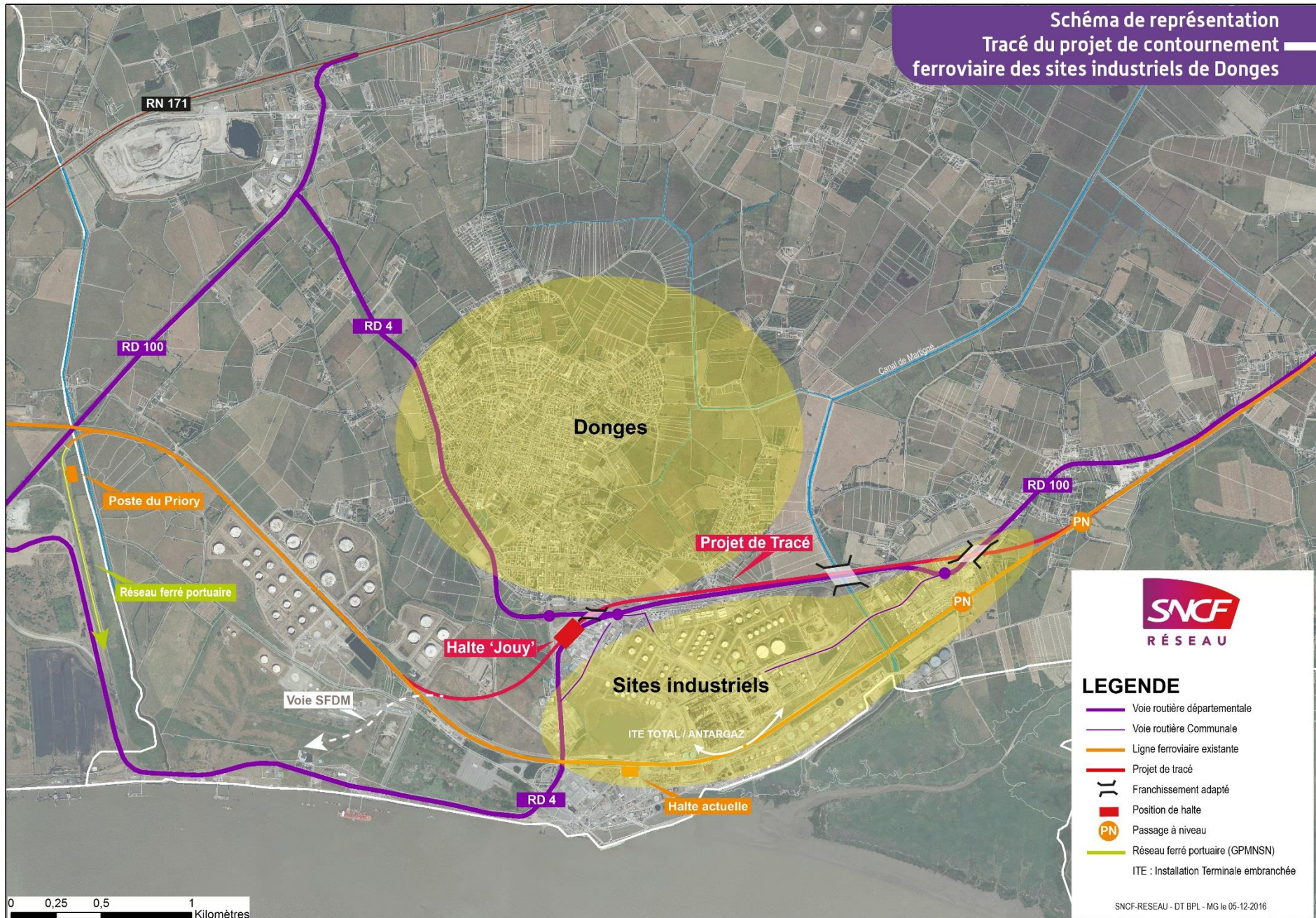


SNCF-RESEAU - DT BPL - MG le 03-09-2015

## Légende

- Réseau ferré**
  - Ligne circulée
  - Ligne non circulée
  - Réseau ferré Portuaire
  - Projet (2 variantes proposées)
  - Tracés envisagés (non retenus)
- Routes**
  - RN171
  - Routes départementales
- Environnement**
  - APPB (Arrêté Prefectoral de Protection de Biotope)
  - NATURA2000, Ramsar, ZNIEFF1
  - Cours d'eau

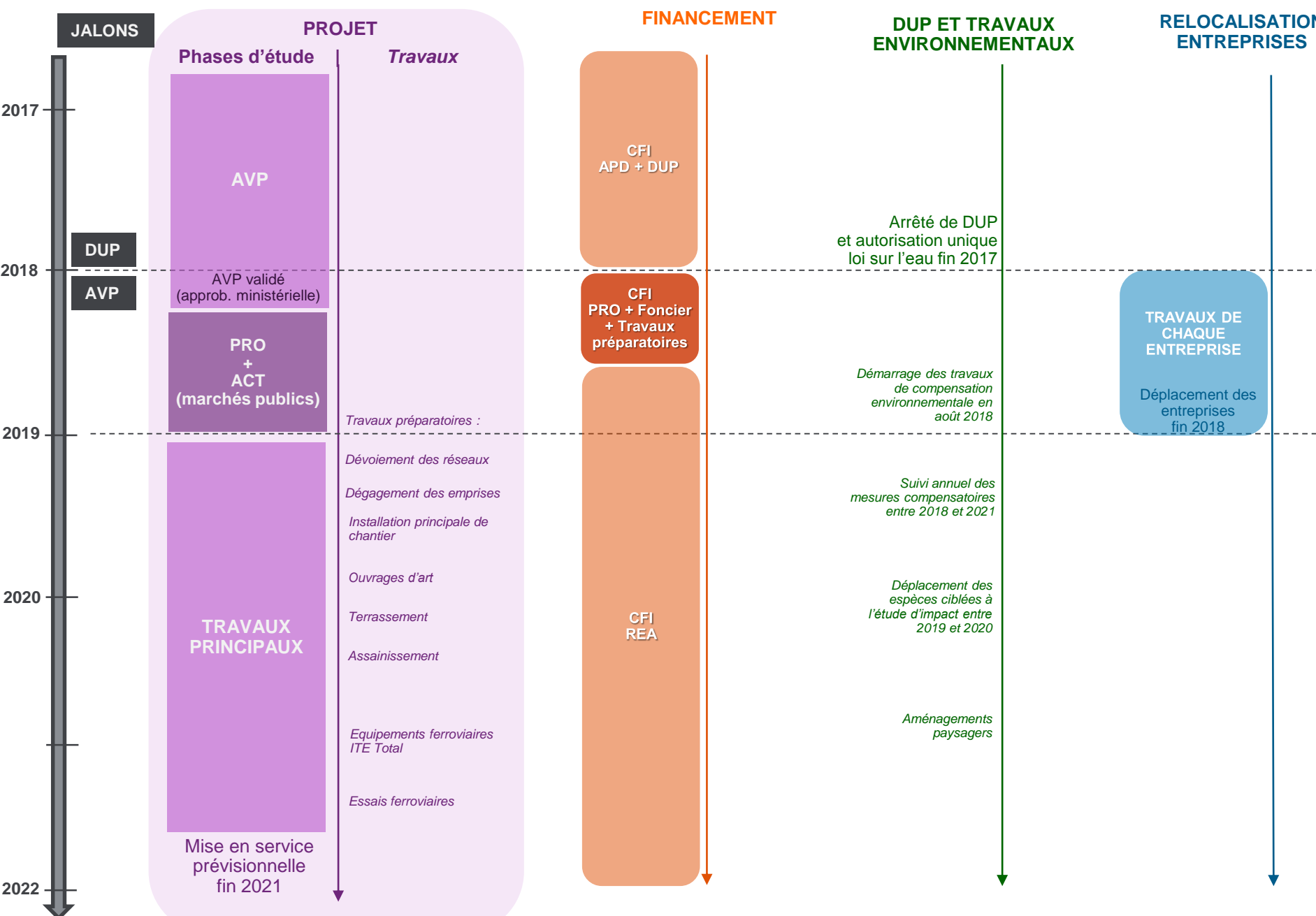
# Schéma de représentation Tracé du projet de contournement ferroviaire des sites industriels de Donges



## LEGENDE

- Voie routière départementale
- Voie routière Communale
- Ligne ferroviaire existante
- Projet de tracé
- Franchissement adapté
- Position de halte
- PN Passage à niveau
- Réseau ferré portuaire (GPMNSN)
- ITE : Installation Terminale embranchée

# Planning du projet (à ce stade)



# Etude agricole

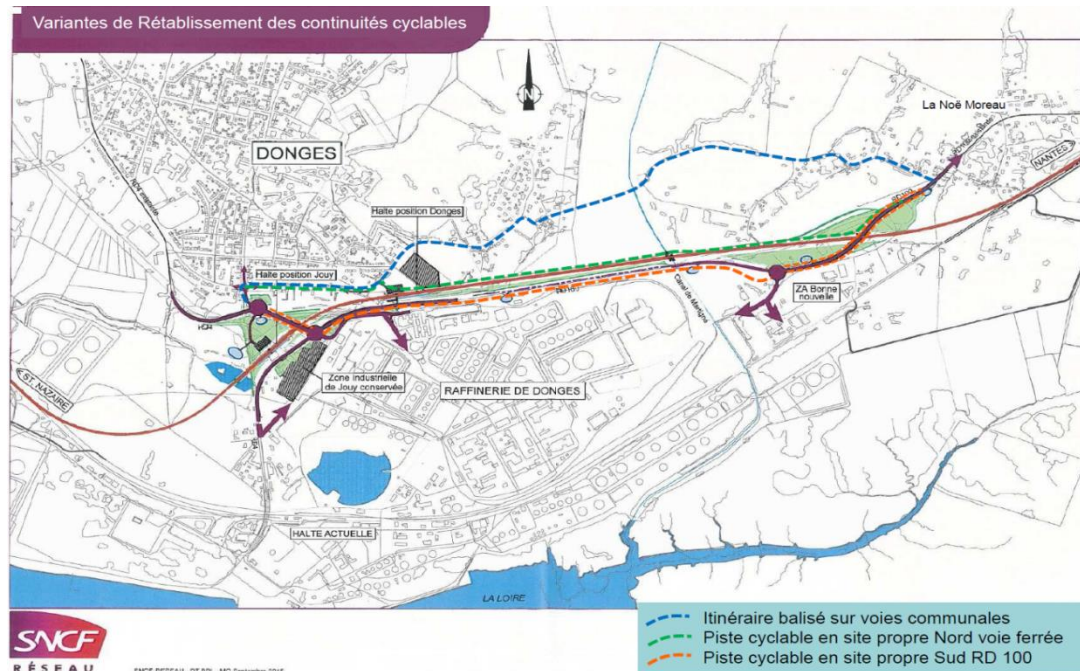
## ➤ Etude d'impact agricole (cf. dossier DUP + note synthétique)

- ✓ Démarche Eviter Réduire Compenser menée entre SNCF Réseau, la Chambre d'Agriculture et les exploitants agricoles concernés notamment, mais aussi avec l'ensemble des partenaires du projet et des parties prenantes à la concertation volontaire et réglementaire

- **Evitements :**

- Abandon de la variante « Grand contournement Nord » du Bourg de Donges qui aurait impactés plus de 10 exploitations agricoles pour une surface d'emprise de plus 30 ha
- Choix d'un aménagement en substitution de la piste cyclable sur la voirie communale. Cette alternative aurait eu pour conséquence d'entraîner des contraintes fortes pour une exploitation. De plus, 5 autres exploitations agricoles empruntent cet itinéraire avec des engins et du matériel de grande largeur (ensileuse, moissonneuse batteuse...)
- Positionnement des bassins de rétention dans les zones délaissées et hors espaces agricoles.

*Rétablissement de la  
piste cyclable*



# Etude agricole

- **Réduction d'impact :**
  - Réouverture d'un chemin existant entre le PN de Lavau (366) pour assurer la desserte des parcelles agricoles au sud de l'Oisillière et évitant ainsi des allongements de parcours conséquents pour 6 exploitations agricoles venant de l'Est.
  - Restitutions de surfaces agricoles actuellement en friche pour une surface d'environ 1500 m<sup>2</sup>
  - Recréation d'entrée de champs, remise en état de clôtures
  - Restitution des zones d'occupation temporaires (base travaux)
  - Etude des possibilités de restitution à l'agriculture du rond-point de « bonne nouvelle »
  - Choix du maître d'ouvrage de privilégier la contractualisation des mesures compensatoires environnementales en conservant une gestion agricole à défaut d'une acquisition et d'une gestion non agricole des parcelles.



*Désenclavement des parcelles agricoles suite à la suppression du PN368*





# Etude agricole

- **Compensations collectives proposées à partager avec les exploitants agricoles + Chambre d'Agriculture (cf. dossier DUP + note synthétique)**
  - Estimation de l'investissement nécessaire pour la reconstitution du potentiel économique agricole du territoire (*hypothèses et détail des calculs en diapo suivante*)
    - Résultat = 58 214 € de compensations collectives agricoles
  - Proposition et pistes de réflexions à préciser avec la profession agricole pour la mise en œuvre de mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole.
    - Constitution de réserve (acquisition foncière) pour compenser des exploitants agricoles
    - Reconquêtes de friches agricoles et reconversion d'espaces artificialisés (ou destinés à l'être),
    - Travaux d'aménagement collectifs (réseau d'irrigation, retenues, dessertes...),
    - Consolidation de filières par des investissements dans des outils collectifs (atelier de transformation, local CUMA, drive fermier, point de vente collectif...)
    - Restructuration parcellaire
    - Aides à la transmission d'exploitation agricoles
    - ...

# Etude agricole

- **Hypothèses et détail des calculs du montant d'investissement pour les compensations collectives**  
(Source : Note synthétique ER. Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique, janvier 2017) :

## 1. Impact direct annuel :

- Surface agricole dans l'emprise perdue définitivement = 4,21 ha d'emprise projet qui impactent des zones agricoles  
Prise en compte de la valeur moyenne de production de la zone (Produit Brut Standard) : produit lait 80 % + viande bovine 20 % = 2 460 €/ha  
(sources : Références 2014 Chambres du Grand Ouest –CA et AS)  
**Soit pour 4,21 ha x 2 460 = 10 356 €.**
  - Surfaces dédiées aux mesures écologiques compensatoires = 3 ha de zones compensatoires qui impactent des zones agricoles  
Sur ces 3 ha => perte de production de 40 %  
**Soit 2 460 x 0,4 x 3 ha = 2 950 €**
- **Soit 10 356 + 2950 = 13 306 € d'impact direct annuel**

## 2. Impact indirect annuel

- Impacts indirects sur les filières (aval) :  
Selon les données issues d'Agreste Pays De Loire, le chiffre d'affaire en agro-alimentaire est = 1,5 (Sources INSEE) du chiffre d'affaire agricole  
→ **Soit 13 306 € x 1,5 = 19 959 € d'impact indirect annuel**

## 3. Impact global annuel : direct +indirect

13 306 € + 19 959 €  
= **33 265 € de perte de potentiel agricole territorial/an**

## 4. Perte de potentiel agricole territorial

Durée estimée pour le temps de la reconstitution du potentiel économique est fixée à 7 ans (entre 7 et 15 ans pour que le surplus de production généré par un investissement couvre la valeur initiale de cet investissement dans les entreprises françaises).

→ **Potentiel agricole territorial à retrouver : 33 265 € x 7 ans = 232 855 €**

## 5. Estimation de l'investissement nécessaire pour la reconstitution du potentiel économique agricole du territoire

Nécessité d'investir 1 euro pour générer 4 euros de produits (Sources données MAAF) :

→ Soit 232 855 euros/4 euros = **58 214 € de compensations collectives agricoles**

***MERCI DE VOTRE ATTENTION***